

Saint-Prime, 20 avril 2020

Le conseil de la municipalité de Saint-Prime siège en séance ordinaire ajournée ce lundi 20 avril 2020 par voie de visioconférence.

Sont présents à cette visioconférence, Mesdames les conseillères Isabelle Lapierre, Marie-Noëlle Bhérer, Brigitte Gagné et Jacynthe Perron, ainsi que Messieurs les conseillers Adrien Perron et Luc A. Bonneau formant quorum sous la présidence de son Honneur Monsieur le Maire Lucien Boivin. Chacune de ces personnes s'est identifiée individuellement.

Assiste également à la séance, par visioconférence : Monsieur Régis Girard secrétaire-trésorier & directeur général.

Ouverture de l'assemblée

Monsieur Lucien Boivin, Maire, ouvre la séance à 19h30 et invite les élus à prendre considération de l'ordre du jour. Monsieur Régis Girard fait fonction de secrétaire de la réunion.

2020-074

Séance à huis clos

CONSIDÉRANT le décret numéro 177-2020 du 13 mars 2020 qui a déclaré l'état d'urgence sanitaire sur tout le territoire québécois pour une période initiale de dix jours;

CONSIDÉRANT le décret numéro 460-2020 du 15 avril 2020 qui prolonge cet état d'urgence pour une période additionnelle maximale de dix jours, soit jusqu'au 24 avril 2020;

CONSIDÉRANT l'arrêté 2020-004 de la ministre de la Santé et des Services sociaux qui permet au conseil de siéger à huis clos et qui autorise les membres à prendre part, délibérer et voter à une séance par tout moyen de communication;

CONSIDÉRANT QU'IL est dans l'intérêt public et pour protéger la santé de la population, des membres du conseil et des officiers municipaux que la présente séance soit tenue à huis clos et que les membres du conseil et les officiers municipaux soient autorisés à y être présents et à prendre part, délibérer et voter à la séance par visioconférence.

EN CONSÉQUENCE IL EST PROPOSÉ PAR monsieur le conseiller Adrien Perron, **APPUYÉ PAR** madame la conseillère Isabelle Lapierre **ET RÉSOLU UNANIMEMENT :**

QUE le conseil accepte que la présente séance ajournée soit tenue à huis clos et que les membres du conseil et les officiers puissent y participer par visioconférence.

2020-075

Embauche d'une directrice générale – Remplacement d'un départ à la retraite

CONSIDÉRANT la résolution No 2019-222 de ce conseil, en date du 4 novembre 2019, ayant pour objet de mandater les conseillers en ressources humaines *Pro-Gestion – Les Consultants*, afin d'accompagner le Conseil de la Municipalité de Saint-Prime dans leur processus d'embauche d'une personne à temps plein, en guise de remplacement suite à l'annonce du départ à la retraite du directeur général, monsieur Régis Girard;

CONSIDÉRANT QUE monsieur Girard a signifié dans sa lettre de demande de départ à la retraite, que son départ sera effectif à compter du 30 avril 2020, et qu'il a exprimé son intérêt à assister l'équipe administrative et la conseiller au besoin, à compter de l'automne 2020 pour une période d'une à deux années au rythme de deux (2) jours semaine, en tant que directeur financier ou autre titre (à la discrétion du conseil municipal);

CONSIDÉRANT QUE suite au processus de sélection, le conseil retient la candidature de Mme Caroline Bergeron, laquelle a démontré, lors du processus d'entrevue, posséder les qualifications, compétences et habiletés recherchées par la municipalité pour le poste à combler.

CONSIDÉRANT QU'UN contrat de travail a été préparé par les conseillers en ressources

humaines *Pro-Gestion – Les Consultants*, lequel convient à la Municipalité et à Madame Bergeron.

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR monsieur le conseiller Luc A. Bonneau, APPUYÉ PAR madame la conseillère Marie-Noëlle Bhérier ET RÉSOLU:

- 1) QUE ce conseil procède à l'embauche de madame Caroline Bergeron à titre de directrice générale au sein de la Municipalité de Saint-Prime, en guise de remplacement du directeur général, monsieur Régis Girard (départ à la retraite), selon les conditions établies au contrat de travail rédigé par les conseillers en ressources humaines *Pro-Gestion – Les Consultants*.
- 2) QUE madame Caroline Bergeron soit désignée secrétaire-trésorière de la Municipalité de Saint-Prime.
- 3) QUE l'entrée en poste de madame Caroline Bergeron soit effective à compter du 27 avril 2020.
- 4) QUE ce conseil désigne monsieur Régis Girard à titre de directeur financier afin d'accompagner la nouvelle directrice générale dans ses tâches, ainsi que l'équipe administrative pour une période transitoire approximative d'une année, à temps partiel, et qu'il soit établi par ce conseil que celui-ci (M. Girard) conservera tous ses avantages (rémunération, assurance-collective, etc.) pendant cette période transitoire.
- 5) QUE monsieur Lucien Boivin, maire, soit autorisé à signer pour et au nom de la municipalité de Saint-Prime le contrat de travail de la nouvelle directrice générale, madame Caroline Bergeron.

2020-076

Autorisation de signatures – chèques et effets bancaires

ATTENDU QU'il est nécessaire de procéder à la modification d'une personne autorisée à signer au compte bancaire de la municipalité de Saint-Prime, suite à l'embauche de la nouvelle directrice générale;

PAR CONSÉQUENT, IL EST PROPOSÉ PAR monsieur le conseiller Luc A. Bonneau, APPUYÉ PAR madame la conseillère Jacynthe Perron ET RÉOLUTION À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS (ÈRES):

QUE le nom de Régis Girard, Directeur général soit retiré afin d'y ajouter celui de madame Caroline Bergeron, Directrice générale;

QUE les informations de madame Caroline Bergeron, Directrice générale, soient mises à jour auprès de la Caisse populaire Domaine du Roy;

QUE ce conseil autorise madame Caroline Bergeron, Directrice générale à signer tout chèque émis et billets ou autres titres consentis par la Municipalité de Saint-Prime le tout en conformité avec l'article 203 du Code municipal du Québec;

QUE madame Caroline Bergeron, Directrice générale soit mandatée à signer la carte de signature pour et au nom de la municipalité de Saint-Prime;

QUE madame Caroline Bergeron, Directrice générale soit mandatée à compléter l'annexe qui permet de procéder à son authentification pour le compte de la municipalité de Saint-Prime;

2020-077

Levée de la séance

À 19h35, l'ordre du jour étant épuisé, IL EST PROPOSÉ PAR monsieur le conseiller Adrien Perron ET RÉSOLU par ce conseil que l'assemblée soit levée.

Je, Lucien Boivin, Maire, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.

Lucien Boivin, Maire
Président de l'assemblée

Régis Girard, secrétaire-trésorier
et directeur général

=====

